

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 94/ 095 /PRG/SGG

**PORTANT ANNULATION DE LA NOMINATION
DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE SOGUICOM**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale,

Vu l'Ordonnance n°030/PRG/SGG du 15 juin 1988 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 août 1994 portant restructuration du Gouvernement,

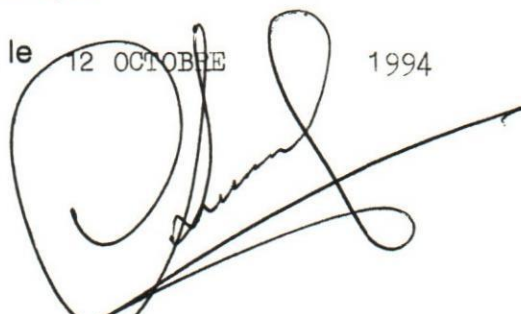
Vu le Décret n°94/074/PRG/SGG du 23 août 1994 portant composition partielle du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Est et demeure annulé le Décret n° 93/161/PRG/SGG du 1er septembre 1993, portant nomination de Monsieur Ibrahima Goureissy THIAM, Président du Conseil d'Administration de la Société SOGUICOM.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 12 OCTOBRE 1994



LANSANA CONTE

